

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 16 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Avoise s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur d'AMÉCOURT Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2024.

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry

Excusés : MME CHEDET Laurence, M. GOIBEAU Ludovic

Absents :

A été nommé(e) secrétaire : BORDIN Ingrid

2024-090 – Etude des monuments historiques : église et tour à sel

M. le Maire rappelle l'intervention de M. Léo CANY, architecte des bâtiments de France.

Il propose aux Conseillers municipaux de choisir s'ils veulent faire les études.

M. BASNIER, explique qu'il est contre ces études, par manque de budget de travaux dans les prochaines années pour financer les travaux correspondants. M. le Maire indique qu'une fondation pourrait financer les travaux de la tour à sel et que les travaux pourraient démarrer plus rapidement avec cette étude.

M. BASNIER indique qu'il y a d'autres travaux à faire tels que la roue du moulin.

Mme LETESSIER demande la validité de l'étude. M. le Maire indique que l'étude est à durée indéfinie.

Mme Sandrine HEURTEBISE indique qu'elle est pour l'étude de l'église mais pas de la tour à sel.

Mme Jeanine GIGOMAS indique qu'elle est pour les deux.

M. Alain COPHIGNON, indique qu'il souhaite les 2 études, que ce sont des monuments importants et recherchés par les visiteurs. Il rappelle que la toiture n'est pas en bon état et que les vitraux sont en mauvais état. Cette étude est nécessaire selon lui.

Ingrid BORDIN indique qu'elle n'a pas d'avis.

Thierry ROBIN, trouve cela important pour la culture mais il est d'accord qu'il y a d'autres travaux prioritaires. Il est inquiet sur le financement de ces études par le département avec les baisses de budget.

Dominique DUCLOS préfère le devis de l'église. Il indique qu'il faut faire des études pour avoir des subventions.

Céline LETESSIER, n'est pas d'accord pour les études. Elle indique que la commune entretient ses bâtiments avec l'entretien courant. M. le Maire explique que cette étude est nécessaire pour les subventions de la DRAC. Elle est mitigée.

Valérie DROUIN est pour les 2 études, elle demande si la Tour à sel est classée. M. le Maire lui répond que oui. Elle demande combien de temps l'étude est valable.

Claude BESNIER n'a pas d'avis spécifique. Il trouve dommage de ne pas faire venir d'expert pour la roue.

Jean-Louis MORIN trouve dommage que le Conseil Municipal soit influencé par deux personnes du Conseil Municipal. Il trouve que devoir le voter à tout prix et que le sujet ne soit pas plus mûri soit dommage. Il estime qu'il est élu pour les avoisins et pas pour soit même.

M. le Maire explique le tour est table est pour s'écouter et que c'est le rôle du Conseil Municipal de discuter.

M. le Maire propose un vote à bulletin secret.

Après dépouillement :

- Etude église
 - Oui : 5
 - Non : 5
 - Blanc : 2
- Etude Tour à sel
 - Oui : 5
 - Non : 5
 - Blanc : 2

Après les votes et, les Conseillers Municipaux étants partagés, M. le Maire indique que ce point est reporté à une date ultérieure.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2024

Le Maire

Antoine d'AMÉCOURT



A blue ink signature of Antoine d'AMÉCOURT, written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'MARIE D'AVOISE' at the top and '(SARTHE)' at the bottom.

Secrétaire de séance

BORDIN Ingrid



A blue ink signature of BORDIN Ingrid, consisting of several overlapping loops.

Publicité des actes de la commune par publication électronique et par affichage le :

17/12/2024